Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HELICONIA FRANCE SAS
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CHARLES DURBEC charles.durbec@sfr.fr

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04/10/2017	Aérodrome TALLARD	CHAILLOL 1600				4 Rotations CHAILLOL 1600 / Cabane des parisiens

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 517 / 2017

Suivi par : Julien Guilloux

à Gap, le 31/08/ 2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE